

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
27 février 2014

Date de publication :
27 février 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 3

Votants : 26

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE 6 MARS, à 20 heures 30, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11, 1^{er} Alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, en séance publique, sous la présidence de Madame Monique GOGUELAT, Maire.

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

19 MARS 2014

ARRIVEE

Quorum respecté

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme GOGUELAT Monique, Maire, M. GUE Daniel, Mme CRUZILLAC Sylvie, M. DUCROU Patrice, M. BROUX Cyrille-Robert, Mme MARQUES-BELLET Annie, Mme DUCROU Véronique, M. PAUCHET Robert, Maires Adjoint(e)s,

M. FAURIE Gabriel, Mme LEMAIRE Michèle, Mme SIRIN-WIENER Eliane, Mme GUE Martine, M. PRUD'HOMME Thierry, M. DORLHENE Pascal, M. EWANE Jean-Jacques, Mme MARIN Véronique, Mme HENEAU-REYT Katie, M. SANTIN Norbert, M. LECLERC Christian, Mme VELHO Laudénia, M. KERVAZO Christian, Mme BENOITON Claude, M. HUBERT Serge Conseiller(e)s Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENT(E)S AVEC POUVOIR :

M. VOSGIENS Jean-Jacques (représenté par Mme MARQUES-BELLET), Mme COUDIERE Brigitte (représentée par Mme CRUZILLAC), M. CHAPELLE François (représenté par Mme BENOITON).

ETAIENT ABSENT(E)S SANS POUVOIR :

Mme GOURSEROL-RABE Fabienne, Mme DEGAVRE Anne, M. ZAGOREC Jacques.

- SEANCE DU 6 MARS 2014 -

OBJET : ZAC « QUARTIER DES GOURNAIS » : MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN (CCCT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la concession d'aménagement signée le 08 février 2008, et confiant à la Société d'Economie Mixte, Essonne Aménagement, la réalisation des études et l'aménagement de la ZAC dite « Quartier des Gournais »,

VU la délibération du Conseil Municipal n°4 du 08 octobre 2009, approuvant le cahier des charges de cession des terrains et ses annexes,

VU la délibération du Conseil Municipal n°109 du 13 décembre 2012, modifiant le cahier des charges de cession des terrains et ses annexes,

VU la Commission Urbanisme du 11 février 2014,

CONSIDERANT, que le site de la ZAC des Gournais compte certaines contraintes techniques, dues aux dénivelés importants du terrain, et les nombreuses difficultés rencontrées lors de l'instruction des demandes de permis de construire quant à l'application stricte de certaines règles fixées au CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrains), notamment concernant la typologie des clôtures, et ce afin de laisser plus de possibilités aux nouveaux propriétaires, tout en gardant une harmonie des clôtures dans la ZAC,

CONSIDERANT ce qui précède, en accord avec l'Architecte coordinateur, Essonne Aménagement et la Commune, il a été décidé de modifier à nouveau certains articles des annexes du Cahier des Charges de Cession de Terrain et notamment l'annexe 1 (Cahier des Limites de Prestations Techniques), l'annexe 2 (Cahier des Prescriptions Techniques Particulières) et l'annexe 4 (Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères), et d'intégrer au cahier des charges toutes les modifications apportées par délibération du 13 décembre 2012 par l'annexe 5, qui est par conséquent supprimée,

L'exposé de Madame la Maire entendu,

**APRES EN AVOIR DELIBERE PAR UN VOTE À MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

Délib. n°23 (suite)

ARTICLE 1 : APPROUVE le nouveau Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) ci-joints et ses annexes modifiées.

ARTICLE 2 : DIT que toutes les modifications apportées par la délibération du 13 décembre 2012, sont intégrées au nouveau CCCT, et que par conséquent l'annexe 5 au CCCT approuvée par délibération n°109 du 13 décembre 2012 est supprimée.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance, le 6 mars 2014

Certifié exécutoire le :
(Date de dépôt en Sous-Préfecture de Palaiseau)

Date de publication :



Madame la Maire

Monique GOGUËLAT

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

19 MARS 2014

ARRIVEE

